

Société à responsabilité limitée
au capital de 13 970 euros
Siège social : 12 RUE DU PLATEAU, 57970 YUTZ
898 584 206 RCS de THIONVILLE

**PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

DU 02 MAI 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,
Le 02 MAI,
A 18 heures,

Les associés de la société GMT EXPRESS, se sont réunis au siège social de la société sur convocation adressée à chaque associé

Sont présents :

Monsieur Khamis GUERFI propriétaire de 229 actions
Monsieur Abdelkader GUERFI propriétaire de 25 actions

Total des actions des associés présents : 254 actions composant 100% du capital social

Mr GUERFI KHAMIS préside l'assemblée en qualité de président de la société

Le président constate que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés
- Un exemplaire des statuts
- Le rapport du président
- Le texte des résolutions soumises au vote.

ORDRE DU JOUR

Après avoir exposé, que dans le cadre de la pérennisation de la société et du développement à venir, les associés fondateurs ont décidé de procéder à une cession apport de leur SAS 2G INVESTISSEMENTS, société par actions simplifiée en formation au capital de 451 000 euros,

dont le siège social sera fixé 10 RUE GEORGES WELL,57050 METZ, représentée aux présentes par Mr GUERFI KHAMIS représentant la société en formation parts sociales au bénéfice d'une holding. Cette dernière aura pour vocation première de générer les titres sur le long terme de l'ensemble des sociétés actuelles et futurs détenus par les associés fondateurs. Cette opération s'inscrit dans le long court.

Ont pris les décisions suivantes.

- Agréer la société en cours de formation : SAS 2g investissement,
- Autoriser la cession des parts sociales

PREMIERE DÉCISION

Les associés décident, d'agréer en qualité de futur actionnaire la société :

SAS 2G INVESTISSEMENTS,
Société par actions simplifiée en formation au capital de 451 000 euros,
Dont le siège social sera fixé 10 RUE GEORGES WELL,57050 METZ,

Cette décision est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME DÉCISION

Les associés décident de valider la cession de 100% des parts sociales détenus par les actionnaires fondateurs soit 254 parts sociales au bénéfice de la nouvelle société agréée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

TROISIEME DÉCISION

En conséquence de la décision de d'agrément et de la cession es parts sociales l'article 7 des statuts est modifié comme tel

«

Le capital social est fixé à la somme de 13.970,00 € (Treize mille neuf cent soixante-dix euros), divisé en 254 parts sociales de 55 € (cinquante-cinq euros) chacune, de même catégorie, numérotées de 1 à 254, libérées intégralement, appartenant toutes aux associés, à savoir

- à SAS 2G INVESTISSEMENTS à concurrence de deux cent cinquante-quatre parts sociales, numérotée de 1 à 254 ci 254 parts sociales »

»

Cette décision est adoptée à l'unanimité

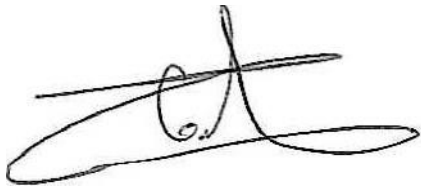
QUATRIEME DÉCISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par les membres du bureau.

Signature des associés

Khamis GUERFI

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke at the bottom, a vertical stroke rising from the center, and a horizontal stroke crossing the top of the vertical stroke.

Abdelkader GUERFI

A handwritten signature in black ink, featuring a cursive 'A' followed by a horizontal line that extends to the right and then curves back down.